



NOUVELLE FORME

acide alendronique hebdomadaire en comprimés effervescents (STEOVESS^o)

ÉVENTUELLEMENT UTILE

Chez les patientes ménopausées ayant une ostéoporose, la forme buvable d'*acide alendronique* facilite l'administration en cas de difficulté à avaler les comprimés. Les effets indésirables œsophagiens sont inchangés et justifient les mêmes précautions lors des prises qu'avec les comprimés.

STEOVESS^o - acide alendronique comprimés effervescents

- **70 mg** d'*acide alendronique* par comprimé (4 ou 12 comprimés)

Expanscience

■ diphosphonate

■ **Indication** : « *ostéoporose postménopausique* ». [AMM française par procédure européenne décentralisée]

■ **Posologie** : un comprimé **par semaine**, à disperser dans au moins 120 ml d'eau.

■ **Conditions d'accès en France** (au 1^{er} septembre 2016) : Ville

Séc. soc. 65 %

4 ou 12 comprimés : 13,17 € à 37,13 €

L'*acide alendronique*, un diphosphonate, a une efficacité modeste mais démontrée dans la prévention des récurrences de fractures vertébrales et du col du fémur chez les femmes ménopausées ayant une ostéoporose sévère (1).

Disponible sous forme de comprimés à avaler, l'*acide alendronique* expose notamment à des troubles au niveau de l'œsophage : dysphagies, brûlures rétrosternales, douleurs à la déglutition, œsophagites, érosions et sténoses. Cela justifie de respecter certaines précautions lors des prises, notamment d'avalier les comprimés avec une quantité suffisante d'eau, en position assise ou debout (1,2).

En France, des comprimés effervescents d'*acide alendronique* ont aussi été autorisés. Les deux formes de comprimés, de même dosage, sont bioéquivalentes, et leurs effets indésirables sont similaires (2).

Comme avec les comprimés à avaler, la solution buvable obtenue avec les comprimés effervescents est à prendre au lever, au moins 30 minutes avant l'ingestion des premiers aliments ou boissons de la journée, sans s'allonger pendant au moins 30 minutes après la prise. Celle-ci doit être suivie de l'absorption d'un autre verre d'eau. Le résumé des caractéristiques (RCP) précise aussi de ne pas avaler ni croquer le comprimé non dissous, ni de le laisser se dissoudre dans la bouche en raison du risque d'irritations oropharyngées (3).

Il importe de souligner aux patientes que la prise est hebdomadaire ; des prises plus fréquentes exposent à des surdoses (3).

©Prescrire

LE SEGMENT-CLÉ DU MOIS

-dronique



Selon la nomenclature des dénominations communes internationales (DCI) établie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la DCI des « *régulateurs médicamenteux du métabolisme du calcium* » se termine par le segment-clé **-dronique** (**-dronic** en anglais) (1,2).

Au 19 juillet 2016, on compte 17 substances de ce type dans la liste des DCI de l'OMS (1,3). Sept sont commercialisées en France : l'*acide alendronique* (Fosamax^o ou autre) (lire ci-contre) ; l'*acide clodronique* (Clastoban^o ou autre) ; l'*acide ibandronique* (Bondronat^o, Bonviva^o) ; l'*acide pamidronique* (Ostepam^o ou autre) ; l'*acide risédronique* (Actonel^o ou autre) ; l'*acide tiludronique* (Skelid^o) ; l'*acide zolé-dronique* (Aclasta^o, Zometa^o ou autre) (1,3).

Ces médicaments, couramment appelés diphosphonates, inhibent la résorption osseuse et sont hypocalcémisants. Ils sont surtout utilisés en prévention des fractures ostéoporotiques et en cancérologie en cas de métastases osseuses, mais exposent aussi à des troubles osseux (dont ostéonécroses, fractures) (4).

©Prescrire

Sources 1-World Health Organization "The use of stems in the selection of International Nonproprietary Names (INN) for pharmaceutical substances -WHO/EMP/RHT/TSN/2013.1" : 92. 2-"Le segment-clé du mois : -dronic" *Rev Prescrire* 2003 ; 23 (239) : 342. 3-"Substance names ending with dronique". Site mednet.who.int consulté le 19 juillet 2016 : 1 page. 4-"20-2-4. Patients sous diphosphonate" *Rev Prescrire* 2015 ; 35 (386 suppl. Interactions médicamenteuses).

Recherche documentaire Prescrire mise à jour au 2 sept. 2016



La firme Expanscience, que nous avons interrogée, nous a fourni des documents administratifs, publiés et de conditionnement.

1- Prescrire Rédaction "20-2. Patients ayant une ostéoporose" *Rev Prescrire* 2015 ; 35 (386 suppl. Interactions médicamenteuses).

2- US FDA - CDER "Application number 202344Orig1S000. Medical review(s)" 12 mars 2012 : 81 pages.

3- ANSM "RCP-Steovess" 24 décembre 2015 : 11 pages.